

L'ÉTÉ SERA CHAUD !



édito

Après le succès du 1^{er} numéro, nous revuilà !

*Rangez vos dossiers, préparez vos valises.....mais, avant tout, prenez le temps de lire votre journal **INFO JEUNES**.*

Vous y trouverez traités:

- *Le sujet sensible des conditions de travail au CDN*
- *Des infos pratiques vous permettant de profiter au mieux des avantages sociaux.*

DANS QUELQUES SEMAINES ...



SOMMAIRE

1. Faire toujours plus avec moins
2. Chèques-vacances
3. Indemnités CCE
4. La rentrée scolaire
5. InFO Loisirs



FAIRE TOUJOURS PLUS AVEC MOINS..... Telle est la devise de la Direction Générale !

Depuis plusieurs années, nous constatons une dégradation des conditions de travail avec des objectifs commerciaux démesurés, en constante progression et ~~de~~ ^{de} ~~plus~~ ^{difficilement} réalisables, qui imposent un rythme de travail souvent insoutenable.

S'ajoute à cette situation un sous-effectif récurrent dans les unités.



Qui n'a jamais vécu cette situation ????

En effet, la quasi totalité des absences (départs en retraite, congés maternité etc.....), ne voit un remplacement que bien trop tardivement.

Ces situations entraînent une surcharge de travail générant un stress et une souffrance au travail difficilement supportables.

Des raisons qui amènent certains d'entre nous à connaître des troubles du sommeil, à prendre des médicaments, voire à sombrer dans des états dépressifs.

Vos élus **Force Ouvrière** interviennent régulièrement auprès de la Direction pour dénoncer cet état de fait et demandent une plus grande réactivité et une meilleure gestion des Ressources Humaines afin d'améliorer nos conditions de travail.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos témoignages.....

Les chèques-vacances

Le chèque-vacances est au même titre que le Ticket Restaurant, un moyen de paiement. Il permet de régler tous les services de vacances et de loisirs en France, Outre-mer ainsi que les séjours à destination des pays membres de l'Union européenne.

Pour connaître les partenaires chèques-vacances et avoir de plus amples informations, rendez-vous sur le site www.ancv.com

Indemnités CCE

Vous pouvez bénéficier d'indemnités de vacances pour vos enfants âgés de moins de 25 ans, à charge fiscalement.

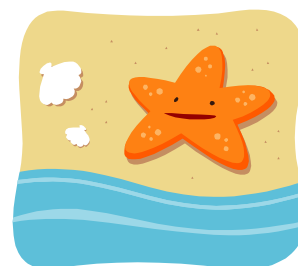
Pour ce faire, trois imprimés sont à votre disposition :

- ❖ E 1 : Séjours encadrés, enfants avec hébergement (mini 5 jours consécutifs et maxi 28 jours, ex : colonies).
- ❖ E 2 : Vacances enfants sans hébergement (mini 4 jours dans la semaine, maxi 28 jours, ex : centres de loisirs, centres aérés).
- ❖ E 3 : Vacances enfants avec hébergement (mini 5 jours, maxi 28 jours. ex : location en famille).

N'oubliez pas d'emporter ces imprimés avec vous afin de les faire tamponner par l'organisme (site CCE rubrique « social »).

Montant selon votre quotient familial par jour et par enfant.

E 1		E 2		E 3	
	Mini à charge par jour		Mini à charge par jour		Mini à charge par jour
A= 16€	0 €	A=8€	0 €	A= 12€	2 €
B= 14€	0 €	B=7€	0 €	B= 10€	2 €
C= 12€	3 €	C=6€	1,5 €	C= 9€	3 €
D= 10€	3 €	D=5€	1,5 €	D= 8€	3 €
E= 9€	3 €	E=4€	1,5 €	E= 7€	4 €
F= 7€	3 €	F=3€	1,5 €	F= 6€	4 €



La rentrée scolaire

Cette année, la rentrée scolaire est prévue le 2 septembre. Ce jour-là, vous bénéficiez d'un aménagement d'horaire de deux heures pour accompagner vos enfants.

Cette disposition :

- Concerne les enfants âgés de moins de 8 ans (dans l'année civile considérée)
- S'applique au père ou à la mère des enfants concernés. Si les deux parents sont salariés du CDN, seul l'un des deux peut en bénéficier.
- Est multipliée par deux lorsque deux enfants au moins effectuent leur rentrée scolaire dans des établissements différents (par ex un enfant en maternelle et un enfant en primaire) : soit 2 heures sur 2 jours différents ou ½ journée le même jour.
- S'applique aux salariés à temps partiel dans la mesure où le jour de la rentrée scolaire de leur enfant est un jour travaillé pour eux.

Une indemnité pour enfant à charge vous est réglée sur la paie du mois d'août. Celle-ci est versée automatiquement jusqu'au 18^{ème} anniversaire de l'enfant et sous présentation des justificatifs pour les enfants de 19 à 25 ans.

Le montant de cette indemnité, liée à l'enfant, est fonction de l'âge. (Tableau ci-dessous)

Pour les enfants âgés de - de 7 ans	100 €
de 7 ans à - 12 ans	140 €
de 12 ans à - de 16 ans	170 €
de 16 ans à - de 18 ans	220 €
de 18 ans à - de 25 ans	270 €



Ce journal est le vôtre.

Transmettez-nous vos idées, vos suggestions, les sujets que vous aimeriez y voir traités. Nous les incluons dans les prochains numéros.

Notre site : fojeunes.cdn@orange.fr

INFO LOISIRS

CITATION DU TRIMESTRE

« Quand on ne travaillera plus les lendemains des jours de repos, la fatigue sera vaincue »

Alphonse ALLAIS

SUDOKU

		3				7	4	
			1				5	
7			6					2
	5		3		9	2	6	
1					5			
8		6		4			7	5
		9			6	1		
		1					8	
			5				2	6

LE SAVIEZ VOUS ?

Ce n'est pas le reflet du ciel qui nous fait percevoir la mer bleue. La lumière du soleil est réfléchiée par la surface de l'eau dont les molécules absorbent toutes les couleurs du spectre lumineux, sauf le bleu ! D'où notre perception d'une mer bleue.



SORTIES CINÉMA

➤ Actuellement

- ❖ « *48 HEURES PAR JOUR* » avec Aure Atika, Antoine de Caunes : ***Promise à un brillant avenir professionnel mais fatiguée de plafonner dans sa carrière parce qu'elle doit aussi s'occuper de ses enfants.....***
- ❖ « *JCVD* » avec Jean-Claude Van Damme : *Jean-Claude Van Damme le retour au cinéma, c'est pour le printemps 2008 avec ... "JCVD" ! Une sorte de "fausse autobiographie" du célèbre comédien belge.....*

➤ Prochainement

- ❖ « *LA PERSONNE AUX DEUX PERSONNES* » avec Daniel Auteuil, Alain Chabat, Marina Foïs, le 18 juin 2008.
- ❖ « *SHE FOUND ME* » avec Helen Hunt, Diane Keaton, Woody Harrelson, le 2 juillet 2008

Plus d'infos sur : <http://www.premiere.fr>

CONTACTS *fojeunes.cdn@orange.fr*

Delphine SERVE (St Quentin) delphine.serve@cdn.fr 03.23.62.88.43
Yannick ATHIEL (Soissons) yannick.athiel@cdn.fr 03.23.59.80.10
Nicolas GRONIER (Boulogne) nicolas.gronier@cdn.fr 03.21.99.24.04
Stéphane FLET (Amiens) stephane.flet@cdn.fr 03.22.97.53.34
Anthony DELPLACE (Boulogne Rhin Danube) anthony.delplace@cdn.fr 01.41.31.96.45
Mickael FRANCOIS (Friville-Escarbotin) mickael.francois@cdn.fr 03.22.61.22.77